

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RODEREN  
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :

**11 septembre 2023**

Date d'affichage :

**12 septembre 2023**

**Nombre de membres : 15**

**En exercice : 15**

**Nombre de présents : 12**

**Présents : Mmes et MM.**

Éric SOENEN, Béatrice TESTUD, Emmanuelle RUFF, Marc WILLEMANN, Jocelyne SOURD, Lucile ZUSSY, Régis MAÎTRE, Anne-Marie TSCHIRHART, Fanny WEIGEL, Marion FUCHS, Stéphanie HALLER

**Excusé(s) :**

M. Anatole FUCHS

M. Jean-Sébastien INEICH

M. Éric HUMBERT

**Procurat ion(s) :**

Mme Fanny WEIGEL,

Mme Béatrice TESTUD

Mme Marion FUCHS

**ORDRE DU JOUR**

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023.**

**2. Finances :**

- **Contrat de prestation de service de location**
- **Travaux rue de la Chapelle**

**3. Personnel :**

- **Emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles**

**4. CCTC : modification des statuts**

**5. Divers**

---

Christophe KIPPELEN salue les Conseillers Municipaux présents ainsi que les auditeurs. Sur proposition du Maire, Mme Stéphanie HALLER est désigné(e), à l'unanimité, secrétaire de séance, assisté(e) de Mme Marielle GUEDES.

**Point N° 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
15 JUIN 2023**

**Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 15 juin est adopté à l'unanimité.**

**Point N° 2 FINANCES**

**DEL20230921\_001 Contrat de prestation de service de location**

Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté par une orthophoniste domiciliée depuis peu à Roderen, Madame PERIN Anne-Sophie. Madame PERIN est à la recherche d'un local

pouvant servir de cabinet le temps que le pôle médical d'Aspach-Michelbach soit opérationnel.

Un bureau étant libre au 1<sup>er</sup> étage du Presbytère, Monsieur le Maire s'est rapproché du Président du Conseil de Fabrique et du Curé de la paroisse. Le loyer proposé est de 300 € charges comprises. Il est demandé aux conseillers d'approuver la proposition de Monsieur le Maire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **accepte la location du local situé au 1<sup>er</sup> étage du Presbytère au 4 Grand'Rue à Madame PERIN Anne-Sophie, orthophoniste ;**
- **fixe le montant mensuel du loyer à 300 €, payable au SGC de Guebwiller ;**
- **demande qu'une attestation d'assurance soit fournie à la prise de possession des lieux ;**
- **autorise Monsieur Le Maire à signer un contrat de prestation de service de location et tous les documents nécessaires.**

### **DEL20230921\_002 Travaux rue de la Chapelle**

Monsieur Marc WILLEMANN, Adjoint délégué aux travaux, informe que dans le cadre des travaux de voirie envisagé rue de la Chapelle et son impasse, une consultation a été lancée auprès de trois entreprises de BTP.

Entreprises	Travaux enrobés partie haute rue de la Chapelle € HT	Travaux enrobés impasse rue de la chapelle € HT	Total devis € HT
TPS - WITTENHEIM	6 149,00 €	21 172,00 €	27 321,00 €
GASCON BTP ASPACH-MICHELBACH	8 001,00 €	21 546,50 €	29 547,50 €
BELFORT TOUS TRAVAUX-ANJOUTEY	-	25 970,35 €	25 970,35 €

L'offre la plus pertinente, Travaux Publics Schneider (TPS) a été retenue. Cette dépense est inscrite au budget 2023.

A partir du n° 12 de la partie haute de la rue de la Chapelle, les travaux consistent au reprofilage de la chaussée et la pose d'un enrobé. Concernant l'impasse de la rue de la Chapelle, l'entreprise procédera au décaissement de la chaussée, de la pose de pavés, d'un tampon, de caniveau et d'un enrobés.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, dans le cadre du Contrat de Territoire Alsace.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Maire à effectuer les démarches auprès de la CEA afin de bénéficier de ce Fonds Communal.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **sollicite l'aide financière de la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre du Fonds Communal Alsace pour les travaux de voirie rue de la Chapelle s'élevant à 27 321,00 € HT ;**
- **charge Monsieur le Maire ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.**

## **POINT N° 3      PERSONNEL**

### **DEL20230921\_003    Emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'actuellement, un seul grade du cadre d'emplois d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles est existant dans le tableau des emplois permanents de la commune et que pour permettre l'avancement de grade des agents, il y a lieu de modifier le cadre d'emploi permanent d'ATSEM et de mettre à jour ce tableau.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,**

- Vu    le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;**
- Vu    le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;**
- Vu    le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;**
- Vu    l'état du personnel de la collectivité territoriale ;**
- Vu    le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;**

**Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles relevant des grades C1, C2 et C3 à raison d'une durée hebdomadaire de service de 25 heures 04 minutes (soit 25,07/35<sup>èmes</sup>), compte tenu de la mise à jour des emplois permanents et des effectifs**

**Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;**

**Décide, à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup> : À compter du 21/09/2023, un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles relevant des grades C1, C2 et C3 à raison d'une durée hebdomadaire de service de 25 heures 04 minutes (soit 25,07/35<sup>èmes</sup>), est créé.**

**L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation du tableau des emplois permanents et des effectifs.**

**Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder si besoin, au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.**

**Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création ou de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.**

## **POINT N° 4      COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN-CERNAY**

### **DEL20230921\_004    Modification des statuts de la Communauté de Communes de Thann-Cernay**

Le Maire explique qu'une modification des statuts de la Communauté de Communes a été engagée afin notamment d'intégrer la compétence « Contribution au financement du SDIS ». De plus, au vu des dernières modifications réglementaires intervenues, à savoir la loi « Engagement et proximité » en date du 27 décembre 2019 fixant une nouvelle rédaction et répartition des compétences des communautés de communes, ainsi que la désignation de la CCTC comme Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale, il convient, dans un souci de clarté et de lisibilité, de reprendre le document statutaire de la CCTC.

- Monsieur Régis MAÎTRE, Conseiller Municipal, interroge sur la partie financière de la nouvelle compétence, quelle est la prise en charge de la CCTC ?

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes prendra en charge 40% de la contribution versée au SDIS par la commune de Roderen. La prise en charge ne concerne pas les dépenses de fonctionnement ou d'investissement du CPI de Roderen.

Ainsi, il est proposé le projet de statuts modifiés ci-annexé.

**Considérant l'avis favorable du Conseil de Communauté de Thann-Cernay du 24 juin 2023,**

**Le Conseil Municipal de Roderen, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **approuve les statuts de la Communauté de Communes de Thann-Cernay tels qu'annexés à la présente délibération ;**

## **POINT N° 5      DIVERS**

### **Demandes de travaux**

<b>Déclarations Préalables – Permis de Construire</b>						
<b>Date de dépôt</b>	<b>Dossier</b>	<b>Pétitionnaire</b>	<b>Adresse du projet</b>	<b>Objet</b>	<b>M<sup>2</sup></b>	<b>Date arrêté</b>
04/07/23	DP 06827923F0016	M. RIEFFLY Eric	1, rue des Poiriers	Installation d'une pergola bioclimatique	12m <sup>2</sup>	12/07/2023
07/07/23	DP 06827923F0017	M. KOELL Valentin	9, route de Thann	Mise en place clôture et portail		18/07/2023
17/07/23	DP 06827923F0018	M. HOUOT Jean-Pierre	12, route de Bourbach	Installation de panneaux photovoltaïque		21/07/2023
17/07/23	DP 06827923F0019	M. BERNARD Vincent	12, rue des Forgerons	Isolation extérieure et ravalement de façades		21/07/2023
21/07/23	DP 06827923F0020	Mme SIMMENDINGER épouse FLORIN Fabienne	14, rue des Collines	Changement porte d'entrée, de garage, des fenêtres, des volets, mise en place de garde-corps, d'une clôture avec un portail et un portillon		31/08/2023
03/08/23	DP 06827923F0021	Mme SIMMENDINGER épouse FLORIN Fabienne	14, rue des Collines	Ravalement de façades		11/08/2023

23/08/23	DP 06827923F0022	M. LAURENT Jean-Benoît	11, rue de l'Eglise	Construction d'un abri à bois		01/09/2023
04/09/23	DP 06827923F0023	M. KUBLER Christian	4, rue des Jardins	Installation de panneaux photovoltaïque		15/09/2023
05/09/23	DP 06827923F0024	M. BAUER Clément	56, Grand'rue	Modification de façade		
19/09/23	DP 06827923F0025	M. WOOG Sébastien	7 rue des Pâturages	Installation de panneaux photovoltaïque		

### **Brigade Verte**

Marc WILLEMANN informe qu'à compter du 18 septembre 2023, les gardes champêtres de la Brigade Verte d'Alsace dûment agréés par le Procureur de la République sont autorisés par l'arrêté n°2023-0067, à porter et à utiliser de façon apparente des caméras individuelles fournies au titre de l'équipement des personnels. L'information a été affichée au tableau d'affichage à la porte de la Mairie. L'utilisation de caméras est réglementée par un certificat de conformité à réaliser par les communes auprès de la CNIL.

### **Banque Alimentaire**

Jocelyne SOURD, informe que la collecte nationale se déroulera les 24 et 25 novembre prochain. Comme en 2022, il est proposé de rallonger à une semaine la collecte à Roderen, du 18 au 25 novembre et d'associer à nouveau l'épicerie « Au Bonheur de Val ». Les habitants pourront déposer les colis en mairie durant les heures d'ouvertures, tout au long de la semaine d'action et à l'épicerie de Madame ZIMMERMANN Valérie. Il leur sera également proposé, de venir chercher les colis à leurs domiciles, en cas de difficultés de déplacement.

L'information sera diffusée dans le prochain Roderen-Info, sur le site de la commune et sur l'application PanneauPocket.

### **Marché des producteurs**

Le prochain marché de producteurs se déroulera vendredi 20 octobre et accueillera 2 nouveaux stands. Un artisan fabricant de la décoration et des sujets en bois et un producteur de tisanes et thés bio.

### **Journée citoyenne**

Béatrice TESTUD rapporte que 60 bénévoles ont participé à la journée citoyenne du 02 septembre 2023, dont de nombreux jeunes accompagnés de leurs parents. La météo a été très favorable et l'ambiance fut très conviviale. De nombreux chantiers ont pu être engagés, comme repeindre les portes de l'Eglise, l'arrachage de la végétation dans le ruisseau, des travaux de maçonnerie et de désherbage à la zone de loisirs et le nettoyage des différentes structures de jeux.

La Municipalité remercie vivement tous les participants, qui souvent sont venus avec leurs propres matériels.

### **Concours Maisons fleuries**

Le 11 août dernier, les membres du jury ont arpenté les rues du village pour sélectionner les candidats aux concours. La remise des prix aura lieu vendredi 13 octobre. Seront mis à l'honneur des sportifs méritants et seront accueillis les nouveaux habitants arrivés à Roderen au courant de l'année. Ce sera l'occasion pour les associations de la commune de parler de leurs activités.

### **Biodiversité**

Béatrice TESTUD informe qu'en collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), un panneau sera implanté à l'Arboretum expliquant le fauchage tardif et illustrant la biodiversité dans cette zone.

### **Noël au Pays de Thann**

L'édition 2023 « Les Portes de Noël au Pays de Thann » aux couleurs rouge/blanc/or conservera le même thème que l'année dernière « Les contes de Noël ». Le marché de Noël sera inauguré vendredi 24 novembre.

### **Aviateurs à Roderen**

5 aviateurs ont été accueillis à Roderen les 16 et 17 septembre, dans le cadre du parrainage avec la base militaire de Saint-Dizier. Madame et Monsieur SPETZ André de l'association Alsace-Ontario sont à l'origine de ce partenariat entre la base aérienne et la commune de Roderen. Un temps d'échange a été organisé avec notamment le Conseil Municipal des Jeunes et un recueillement à la stèle des aviateurs.

### **Bus scolaire**

Dans le cadre du transport scolaire du RPI Roderen-Bourbach Le Bas, la Région Grand Est finance la formation des accompagnateurs. Cette formation obligatoire aura lieu à la Mairie de Roderen, mercredi 04 octobre et accueillera des participants d'autres communes.

### **Travaux rivières**

Marc WILLEMANN informe que « Rivières haute Alsace » entamera début octobre une première tranche de travaux d'enrochement pour consolider les murs du ruisseau. Les travaux débiteront à partir du n° 9 jusqu'au n° 15 rue de Rammersmatt.

### **Travaux de voirie**

Les travaux d'enrobés initialement prévus du 25 au 27 septembre sont repoussés de 2 jours. Ils ont lieu du 27 au 29 septembre et concerneront les routes de Thann et de Guewenheim et la Grand'Rue, depuis le pont jusqu'à la salle de Gym. L'information sera diffusée dans les boîtes aux lettres des rues impactées par ces travaux, ainsi que par PanneauPocket et le site Roderen.fr.

### **Ecoles élémentaires**

Éric SOENEN informe que les téléphones de l'école élémentaire vont être remplacés.

### **Conseil Municipal des Jeunes**

Emmanuelle RUFF informe que depuis les élections du mois de juin, une nouvelle équipe de jeunes a déjà prit leur fonction. Les jeunes conseillers ont participé à la journée citoyenne et à la rencontre avec les aviateurs de la base militaire de Saint-Dizier. Ils sont très motivés et ont de nombreux projets.

### **Saison culturelle**

Anne-Marie TSCHIRHART fait part de la nouvelle saison culturelle de la Communauté de Communes. Le programme se veut très éclectique, il y en aura pour tout les goûts, cirques, théâtres, débats, danses et spectacles. Sont également prévus des spectacles décentralisés dans les communes du territoire.

### **Calendrier :**

Dimanche 24 septembre : Brennfascht – Amicale des Sapeurs-Pompiers

Lundi 02 octobre : Don du Sang – Amicale des donateurs de sang

Samedi 07 octobre : Certificat d'études – Alliance Française Thann-Cernay

Vendredi 13 octobre : Réception Maisons fleuries-sportifs-nouveaux habitants – Commune

Vendredi 20 octobre : Soirée Dorfhüss – Association Maison du Village

Vendredi 20 octobre : Marché d'automne – Commune

Mardi 31 octobre : Soirée Halloween – FCR73

Samedi 04 novembre : Quête paroissiale – Conseil de Fabrique

Dimanche 05 novembre : Déplacement à Joigny – 1<sup>er</sup> RVY-Mémoire et Citoyenneté

Samedi 11 novembre : Cérémonie du souvenir Armistice – Commune

Dimanche 12 novembre : Repas gourmand d'automne – ARER

Vendredi 17 novembre : Soirée Dorfhüss – Association Maison du Village

Dimanche 19 novembre : Marché de Noël - Association Maison du Village

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h25.

Le Maire,  
Christophe KIPPELEN

La Secrétaire de séance,  
Stéphanie HALLER